

Saint-Martin-d'Hères, le 16 septembre 2024

Conseil d'Administration du Mardi 24 Septembre 2024 Délibération n°CA-2024-29

NATURE : AFFAIRES PEDAGOGIQUES
Objet : Règlement des concours de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble 2025.

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D741-9 et D741-11 ;
Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants,
Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble adopté par délibération n°CA-2022-05 du conseil d'administration du 18 janvier 2022 ;
Vu l'avis favorable du conseil des études et de la vie étudiante du 12 septembre 2024,*

L'article D741-11 du code de l'éducation dispose que « *Le recrutement des étudiants des instituts d'études politiques s'effectue après vérification des aptitudes et des connaissances selon des modalités fixées par le conseil d'administration dans le règlement pédagogique de chaque institut.* ».

La présente délibération vise donc à adopter le règlement des concours 2025 qui lui est annexé. Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le règlement des concours de l'IEP de Grenoble pour 2025.

Annexes : Règlement des concours de l'Institut d'études politiques de Grenoble 2025.

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote

Nombre de présents	16
Nombre de procurations	11
Votre « Pour »	27
Vote « Contre »	00
Abstentions	00

Décision du Conseil d'administration : Le Conseil d'administration approuve le règlement des concours 2025 tel que présenté en annexe.



Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration